



Conseil Consultatif Régional Sud

Station IFREMER
8 rue François Toullec - 56100 Lorient - FRANCE

- Tél : +33 2 97 87 38 67
- Fax : +33 2 97 87 38 01
- Mèl : Info@ccr-s.eu

www.ccr-s.eu

AVIS 77 – 30 Août 2013

AVIS 77 du CCR Sud sur le financement de la collecte des données dans le futur FEAMP

*

Suite aux Orientations Générales pour le Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) sur lesquelles vous vous êtes accordés au cours du Conseil européen des Ministres de la pêche du mois de Juillet, le CCR pour les Eaux Occidentales Australes (CCR Sud) souhaiterait vous demander de reconsidérer votre proposition de réduction du montant affecté à la collecte de données (Art. 15.4).

*

Les pêcheries de la zone couverte par le CCR Sud, mais également celles de l'Union Européenne dans son ensemble, souffrent aujourd'hui d'un manque de données qui nuit à la bonne gestion des ressources halieutiques car ce manque de données empêche de mener les évaluations de stock aux meilleurs niveaux scientifiques. Nous apprécions et saluons les efforts du CIEM pour établir des évaluations sur la base de stocks aux données limitées mais cette approche ne doit pas effacer l'objectif premier de bonne connaissance des stocks halieutiques. Il est regrettable de voir certains stocks être évalués selon l'approche de donnée limitée quand ils pourraient être gérés selon l'approche dite quantitative si les données étaient correctement et pleinement collectées. Cela pourrait même éventuellement mener à des possibilités de pêche plus ajustées voire plus élevées.

D'autre part, dans le contexte de l'introduction de l'obligation de débarquement telle que décrite dans les nouveaux textes de la Politique Commune de la Pêche, il a souvent été fait état de manque de données sur les niveaux actuels de rejets. Ce qui signifie que si rien n'est fait le CIEM risque alors de se retrouver en difficulté pour établir des avis solides sur la quantité globale de captures autorisée pour les prochaines évaluations.

Au sein du CCR Sud les représentants des professionnels du secteur de la pêche, les Etats membres et les ONGs combinent leurs efforts dans le but de gérer durablement les stocks concernés par le CCR Sud, le projet GEPETO en cours en est un bon exemple. Des efforts supplémentaires sont prévus pour mettre en œuvre une approche plurispécifique pour la gestion de la pêche de la zone du CCR Sud, ce qui nécessitera la disposition de données adéquates, suffisantes et de qualité. De plus, étant donné les engagements et échéances à venir comme la mise en œuvre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) ou encore pour le projet européen de Connaissance Marine 2020, un budget réduit pour la collecte de données serait préjudiciable non seulement pour les pêcheries du CCR Sud mais également pour la gestion durable de l'ensemble des écosystèmes marins de l'Union Européenne.





Une bonne connaissance de nos océans, de nos écosystèmes marins et de nos pêcheries est la clé du développement d'une pêche durable au sein de l'UE, cela ne peut se faire sans une collecte de données renforcée et de qualité.

- Pour toutes ces raisons, le CCR Sud vous demande de revoir votre proposition de réduction de budget affecté à la collecte de données sous l'article 15.4 par rapport à la proposition initiale de la Commission Européenne et de conserver au moins la valeur de 360 M€.
- Nous vous demandons ensuite d'augmenter cette valeur ou alors de permettre aux Etats Membres une flexibilité afin de pouvoir transférer des fonds additionnels prévus pour les mesures cités à l'article 15.2 aux activités de collecte des données.

Origine de l'avis : avis proposé lors de la réunion du comité exécutif du 18 juillet 2013 et adopté dans sa version actuelle via consultation électronique en date du 30 août 2013

Contributions :

- Elise Petre chargée du programme pêche, WWF France
- Rita Sa chargée de la pêche, LPN Portugal
- Javier Lopez biologiste marin, Oceana Spain

Rédaction et synthèse :

- Björn Stockhausen chargé de la politique pêche, Seas At Risk, Belgium

